



RETRAITE AVANT 60 ANS : DANS LA FONCTION PUBLIQUE AUSSI !

Un an ! Il aura fallu un an et toute la ténacité de la CFDT pour que le gouvernement accepte enfin de mettre en œuvre le droit à la retraite avant 60 ans dans les fonctions publiques. Pour 2004, plus de 27 000 agents ayant commencé à travailler très jeune sont concernés. Les discussions doivent aboutir avant fin juin.

- Le Premier ministre a annoncé que **les fonctionnaires ayant commencé leur carrière professionnelle (y compris dans le secteur privé) à 14, 15 et 16 ans vont pouvoir partir à la retraite avant 60 ans dans des conditions similaires à celles du privé.**
- Le ministre de la Fonction publique a annoncé l'ouverture de négociations qui devraient aboutir avant la fin du mois de juin.
- **Plus de 27 000 fonctionnaires pourraient être concernés pour la seule année 2004.**

Le gouvernement doit tenir ses engagements :

- 200 000 salariés du secteur privé pourront bénéficier de la retraite avant 60 ans pour la seule année 2004. Il est normal que cette mesure s'applique aussi aux fonctions publiques.
- **C'est une des contreparties obtenues face à l'effort important demandé aux agents des Fonctions publiques sur l'allongement de la durée de cotisation.**
L'engagement du gouvernement doit être tenu !

Les exigences de la CFDT :

Dans les discussions, la CFDT avancera ses exigences :

- les salariés du public doivent bénéficier des mêmes conditions de départ que ceux du privé.
- cette mesure doit s'appliquer immédiatement !

Accentuons la pression pour garantir des résultats !

Pour appuyer ces exigences et faire en sorte que les engagements du gouvernement soient entièrement respectés :

- la CFDT lance une **pétition nationale** pour soutenir les négociateurs CFDT.
- elle appelle à une **journée de mobilisation le 2 juin** (distribution de tracts, pétition, délégation dans les préfectures).



St Cyr, le 28 Mai 2004

*Nous étions réticents quant à la "réforme" des retraites mise en place pour les agents de la fonction publique. Cependant **la CFDT se bat SEULE** pour que ceux qui ont eu une **carrière longue** se voient appliquer les **mêmes conditions de départ** que les salariés du privé.*

Des dispositions exceptionnelles doivent être prises pour que les salariés concernés en 2004 puissent bénéficier de cette mesure dès cette année.

*La confédération accentue **Mercredi 2 Juin** son action en faveur des "carrières longues", au niveau interprofessionnel local.*

Une pétition circule : tous les agents sont invités à la signer !

